

INSCRIPTIONS aux SERVICES PERISCOLAIRES

Année 2017 / 2018

SERVICE de RESTAURATION

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la cantine durant la prochaine année scolaire, vous devez impérativement l'inscrire pour le **04 juillet 2017**. Les dossiers seront remis prochainement par l'école et devront être rendus à la Mairie ou à l'école pour le 04 juillet 2017.

Vous devez inscrire votre enfant, même si vous ne connaissez pas les jours où il déjeunera à la cantine. Une fiche fournie dans le dossier vous expliquera la démarche à suivre suivant votre situation (renseigner la feuille inscription longue durée ou utiliser les fiches de réservations hebdomadaires).

Important : vous devez **obligatoirement renouveler l'inscription de votre enfant chaque année.**

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les inscriptions et les dépôts de dossier se font à la Mairie ou à l'accueil périscolaire jusqu'à la mi-septembre.

ACCUEIL LOISIRS

Le dossier est à retirer à la Mairie ou à l'accueil périscolaire. Il est joint à celui de l'accueil périscolaire. En cours d'année des fiches d'inscription seront également disponibles auprès de la Directrice de l'accueil loisirs.

T.A.P. école de Kerargroas (Temps d'Activités Périscolaires)

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli aux T.A.P., vous devez impérativement l'inscrire pour le **27 juin 2017**. Les dossiers seront remis prochainement par l'école et devront être ramenés à la Mairie ou à l'école.

Une fiche fournie dans le dossier vous expliquera la démarche à suivre.

Un enfant non inscrit ne sera pas accepté aux T.A.P.

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles.

TARIFS à compter de septembre 2017

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal. Ils varient suivant le chiffre du quotient familial fourni par la CAF.

↳ Cantine : 2.10 €, 2.48 €, 3.23 €, 3.66 €, 4.25 €.

↳ Accueil périscolaire :

- heure du forfait avec goûter (16 H.30 à 17 H.30) : 2.04 €, 2.33 €, 2.63 €, 2.94 €, 3.06 €
- la ½ heure : 0.59 €, 0.73 €, 0.89 €, 1.04 €, 1.10 €.

↳ ALSH ½ journée (matin + repas pour les élèves de Sainte Marie ou après-midi avec repas pour les élèves de Kérargroas) : 5.56 €, 6.87 €, 8.25 €, 9.65 €, 10.24 €.

↳ ALSH journée entière avec repas pour les élèves de Sainte-Marie : 7.85 €, 9.20 €, 11.50 €, 13.90 €, 16.50 €.

↳ Forfait pré et post ALSH : 0.63 €

Le Conseil Municipal a adopté le principe de l'application du quotient familial selon le chiffre fourni par la CAF. Désormais il n'est plus nécessaire de fournir le chiffre du quotient familial CAF. Les services administratifs de la Mairie en auront connaissance directement par la CAF. **Il est en revanche impératif de renseigner le numéro d'allocataire sur la fiche sanitaire.**

Attention ! les familles non affiliées à la CAF (MSA ou autre) doivent toujours fournir un document avec le chiffre du quotient familial.